

Compte-rendu de la réunion du Bureau du 13 mai 1998

Présents : MM. Raymond ROSSI - Bernard TALON - André MATHIEU - Daniel CAVIN - Yves OLIVIER

MM. Morand DUBAIL - Michel SAUVE - Alain VEBREL - Nicolas LUBAR - Mme LOMBARD Nathalie

Excusés : MM. Jean-Pierre BOULAY - Maurice CHIRON - Michel GAIDOT - Daniel KUNTZ

Absents : MM. Jackie DROUET - Maurice LEGUILLON - André MARCUZ - René BAZIN

Monsieur ROSSI ouvre la séance à 17 heures et 30 minutes.

1 - Système Information Géographique (S.I.G) :

Monsieur Nicolas Lubar, Directeur Informatique et Réseaux à la ville de Belfort présente aux membres du Bureau l'historique de la mise en place d'un Système d'Information Géographique pour le département du Territoire-de-Belfort et insiste sur la nécessité de travaux préparatoires détaillés, condition essentielle de la réussite d'un tel projet.

Suite à l'exposé de monsieur Lubar, le Président donne son accord de principe pour un partenariat SIE-DAB-ville de Belfort pour la mise en œuvre du SIG

Il est décidé qu'une démonstration de ce système soit présentée lors de la prochaine réunion du Comité.

2 - TRAVAUX 1998 :

Monsieur Dubail présente et commente le tableau permettant de visualiser la situation des dossiers « article 8 » déposés par les communes pour l'année 1998. Les dossiers retenus sont indiqués dans le document joint en annexe.

Attribution de l'article 8 :

Cette année, tous les dossiers qui ont fait l'objet d'une demande ont été retenus au titre de l'article 8. Les communes de Bethonvilliers et Sermamagny n'ayant pas fait de demande formelle ne peuvent être prises en compte.

Par contre, pour ce qui concerne l'attribution de la subvention prévue à l'article 3 du protocole d'accord SIE-France-Télécom, un changement intervient.

Les communes s'étant vu octroyer l'article 8 pour la deuxième année consécutive (Argiésans, Bourogne, Chatenois-les-Forges, Etueffont), ne percevront pas d'aide aux travaux Télécom afin de permettre d'augmenter la part des collectivités n'ayant pas bénéficié de cet avantage.

Pour le réseau Télécom, le Bureau décide de reconduire la subvention selon les mêmes critères que l'année passée : base de 5 000 F + somme calculée au prorata du devis.

3 - POINT SUR LES CONCESSIONS GAZ

Monsieur Sauv  annonce qu'une r union relative au cahier de charge gaz aura lieu le 19 mai 1998. Il invite les membres du bureau   se joindre   cette r union de travail.

4 - QUESTIONS DIVERSES

- Horaires des r unions de travail du SIE :

Monsieur Mathieu fait remarquer que les heures des diverses r unions de travail (r union gaz du 19 mai par exemple) auxquelles sont convi s les membres du bureau ne sont pas compatibles avec une activit  professionnelle et souhaiterait que celles-ci aient lieu plus tard dans la journ e.

- Indemnisation des  lus :

Monsieur Sauv  soul ve le probl me de l'indemnisation des  lus et sugg re une r mun ration du Pr sident et des Vice-Pr sidents du SIE. Les membres du Bureau se d clarent d'accord sur le principe de cette indemnisation. Ils proposent que dans un premier temps l'indemnisation soit attribu e au Pr sident, celle des Vice-Pr sidents  tant report e ult rieurement.

Ce projet devrait  tre propos  aux membres du Comit  lors de sa prochaine r union au mois de juin.

- R capitulatif des travaux :

Monsieur Rossi, dans un souci de transparence, souhaite porter   la connaissance des d l gu s aux SIE un tableau r capitulatif des travaux et aides vers es aux collectivit s depuis 1995. Les membres du bureau approuvent cette initiative. Ce document sera donc distribu    la prochaine r union du Comit .

L'ordre du jour  tant  puis , monsieur Rossi clos la s ance   20h00.

Le Pr sident,

Raymond Rossi